



⚠ REGLEMENT

Par votre signature vous déchargez le comité de toute responsabilité et attestez avoir pris connaissance et acceptez le règlement ci-dessous.

1	Les enfants avec un handicap sont les bienvenus. Toutefois, pour leur confort, veuillez le signaler avec leur inscription.
2	Les enfants ne sont pas assurés par le passeport-vacances. S'il y a lieu, les parents veilleront à souscrire ou compléter leur assurance maladie-accident et RC.
3	Par leur signature lors de l'inscription, le parent atteste qu'il autorise son enfant à participer aux activités choisies et à prendre place dans les véhicules mis à disposition.
4	Laissez votre enfant choisir ses activités, il aura beaucoup plus de plaisir à participer !
5	Nous ne sommes pas reponsables de votre enfant en dehors des heures de prise en charge.
6	Des activités peuvent être annulées en cas de mauvais temps ou de force majeure : vous pouvez nous contacter pour leur remplacement (dans la mesure de nos possibilités.)
7	Tout enfant indiscipliné, non excusé ou imposé à une activité sans avoir été autorisé par la permanence pourra être exclu du passeport-vacances pour les autres activités de l'année.
8	Les passeports ne sont pas remboursés en cas d'utilisation partielle. (sauf présentation d'un certificat médical.)
9	N'oubliez pas que le passeport-Vacances n'est pas un dû ! Les organisateurs et les accompagnants donnent bénévolement de leur temps pour agrémenter les vacances de votre enfant ! Un remerciement est toujours apprécié.
10	Durant les activités, votre enfant peut être photographié. En cas de besoin, nous nous réservons le droit d'utiliser ces photos, de manière anonyme, dans le cadre du passeport vacances.
11	Nous vous prions de bien vouloir respecter les horaires indiqués pour les activités de vos enfants.
12	Le passeport vacances ne prend pas en charge les enfants avant et après les activités.
»»	Si votre enfant ne peut participer à une activité, pour un renseignement, un problème de transport, une permanence téléphonique est organisée pendant la durée du passeport

Permanence téléphonique ►► **079 254 86 04**

Horaires de la permanence téléphonique		Quand	Horaires
2 semaines avant le début du passeport-vacances	→	Lundi - Vendredi	09h30 - 11h30 13h30 - 16h30
Pendant la durée du passeport-vacances	→	Tous les jours	07h00 - 19h30

Merci de ne pas attendre le dernier moment pour nous prévenir.